

PROCES-VERBAL

Séance du 11 avril 2023

L'an 2023 et le 11 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mmes : GÉNÉRALI Cécile à M. DUVERGER Thibaud, POTIER-CARRASCO Nathalie à Mme RAGOBERT Catherine, MM : GAUME Stéphane à M. DELAPLANCHE André, MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

A été nommée secrétaire : TRINQUET Benoît

- Convention pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Vote du budget 2023
- Mise à jour agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- Approbation devis étude thermique par bâtiment communal
- Approbation devis remplacement modules aire de jeux
- Approbation devis pose serrure porte mairie/école et musée
- Approbation devis achat amplificateur salle des fêtes
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé.

Convention CDG45 - Intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Madame Catherine RAGOBERT expose que :

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection a notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'ACFI est un professionnel de prévention permettant à la collectivité d'avoir une expertise en matière d'hygiène et de sécurité.

Les communes et les établissements publics ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- Soit en désignant un agent en interne qui doit avoir suivi la formation appropriée au préalable,
- Soit en passant convention avec le Centre de Gestion du Loiret dans le cadre d'une mise à disposition, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion du Loiret assure ce type de mission depuis 2008.

Les coûts de cette mission sont établis sur la base d'un tarif forfaitaire annuel voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG45. Le tarif forfaitaire est fonction du nombre d'agents travaillant dans la collectivité inclut tous les temps de déplacements, les temps d'inspection et les temps de réalisation des rapports d'inspection. Le tarif à ce jour serait de 350€ par an.

Ces précisions étant apportées, il est donc proposé au Conseil de faire appel au Centre de Gestion du Loiret pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985,

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant la nécessité pour la collectivité public de désigner un ACFI,

Sur le rapport de Madame la Maire, les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

:

- **DÉCIDENT** de conventionner avec le Centre de Gestion du Loiret pour bénéficier de la mission inspection en santé sécurité au travail,
- **DÉCIDENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame CHEVALIER Sandrine rejoint le Conseil pour la suite des débats.

Vote des taux des impôts directs locaux

Madame Catherine RAGOBERT présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, selon délibération du 11/09/2006, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La commune doit générer les ressources nécessaires pour suivre l'évolution des dépenses de fonctionnement et faire face aux investissements à venir.

En conséquence, la Commission Finances, réunie le 31 mars 2023, propose de maintenir stable la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de poursuivre la stratégie adoptée depuis plusieurs années de hausse modérée des taux :

- +1% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- +0.93% pour la taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants, en respect des dispositions législatives en matière de lien des taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, les membres du Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à la majorité par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- **DÉCIDENT** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe d'habitation : 9.99%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.16%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.55 %

- **CHARGENT** Madame Catherine RAGOBERT, maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du budget 2023

Madame Catherine RAGOBERT, Maire, présente les hypothèses retenues pour le budget primitif et unique de l'année 2023. Cette présentation conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57, intègre l'état annuel 2022 des indemnités des élus.

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de 981 666.44€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 479 832.00€ pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses	772 075,00 €
Restes à réaliser	25 066,00 €
Autofinancement viré à la section Investissement	184 525,44 €
Total	981 666,44 €

Recettes	749 516,00 €
Résultat reporté des années précédentes (R002)	232 150,44 €
Total	981 666,44 €

Section d'investissement

Dépenses nouvelles	421 995,37 €
Restes à réaliser 2022	57 836,63 €
Total	479 832,00 €

Recettes nouvelles	408 273,70 €
Restes à réaliser 2022	59 508,00 €
Solde d'exécution d'investissement (R001)	12 050,30 €
Virement de l'excédent de fonctionnement	184 525,44 €
Total	479 832,00 €

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOPTENT** le budget primitif et unique 2023,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT d'exécuter le budget primitif 2023.

Mise à jour agenda accessibilité programmée (Ad'AP)

Madame Catherine RAGOBERT expose aux membres du Conseil les points suivants :

- En date du 18 septembre 2015, par délibération n°2015/44, la commune a présenté son plan de mise en conformité des ERP enregistré auprès de la Préfecture du Loiret sous le n° d'Ad'AP AA 045 228 15 A0147et validé le 9 janvier 2016,
- Une demande de dérogation a été documentée le 11 septembre 2019 pour la boulangerie (Cerfa n°13824*04),
- En septembre 2022, la Préfecture a demandé d'établir un bilan de ce programme.

Les contraintes financières et les nombreux aléas rencontrés dans la conduite des travaux finalisés à ce jour (défaillance de l'architecte, retards subis par les artisans, confinement, ...) n'ont pas permis de tenir tous les engagements pris en 2015.

Le bilan des réalisations et une nouvelle planification de travaux ont été présentés aux membres du Conseil et sont résumés dans le tableau ci-après.

Bilan sur l'agenda d'accessibilité programmée - Réalisations et nouveaux engagements

Engagement de travaux 2015 -> 2021	Réalisé	Date	Reste à faire	Planification	Estimation
Mairie, agence postale et musée avec préau	Rampe d'accessibilité	2020 - 2022	Cheminement extérieur et Emplacement parking à améliorer	2026	40 000 €
École	Rampe d'accessibilité	2022	Balisage de l'accès WC à formaliser.	transfert de compétence CCPG	
Salle polyvalente - Salle J.Poisson			Mise en conformité de l'accès	2024	25 000 €
			Mise en conformité des sanitaires (lavabos)	2023	5 000 €
			Élévateur pour la scène.	Dérogation "scène privée"	
Bibliothèque			Gérer l'accès au parking (sonnette) face à la bibliothèque	Dérogation	
Salle des associations			Construction de WC publics extérieurs à proximité.	2025	60 000 €
Église			Acquisition d'une rampe d'accès valise	2023	2 500 €

Dérogation n°1	Réalisé	Date	Reste à faire	Planification	Estimation
Epicerie	accessible bandes de couleur à 1,10m et 1.60m	2015	Barre antipanique à installer	2023	2 000 €
Halte-garderie	en conformité	2015			

Dérogation n°2	Réalisé	Date	Reste à faire	Planification	Estimation
Boulangerie	installation sonnette et barre d'appui	2020			

Synthèse	2023	9 500 €
	2024	25 000 €
	2025	60 000 €
	2026	40 000 €
		134 500 €

Les membres du Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le bilan réalisé, la liste des actions à entreprendre pour compléter le contenu de l'Ad'AP, le montant estimé et le phasage annuel des travaux,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires pour l'année 2023 sont inscrits au budget principal en section d'investissement et que les dépenses liées aux travaux prévus à compter de 2024 seront exécutées dans le cadre de l'équilibre financier des budgets annuels de la commune,
- **DÉLÈGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches relatives à la demande de dérogation pour l'accès à la scène de la salle J. Poisson.

Approbation devis étude thermique par bâtiment communal

Madame Catherine RAGOBERT rappelle l'exposé fait lors de la séance du 10 mars concernant l'étude énergétique nécessaire pour chaque bâtiment communal. L'entreprise BSE ENERGIE, chargée de l'étude thermique globale et de la faisabilité géothermie, présente un devis pour un montant de 6 750.00€ HT soit 8 100.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces études,
- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise BSE ENERGIE, pour un montant de 6 750.00€ HT soit 8 100€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 203,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires et pour gérer la prise en charge par la CCPG du montant relatif aux bâtiments objets de sa compétence scolaire/périscolaire.

Approbation devis remplacement modules aire de jeux

Madame Catherine RAGOBERT rappelle la nécessité d'effectuer la remise en état de certains modules de l'aire de jeux, square Cottinat.

Un devis de l'entreprise PROLUDIC est présenté pour un montant de 1 954.84€ HT soit 2 345.81€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux de remise en état,
- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise PROLUDIC, pour un montant de 1 954.84€ HT soit 2 345.81€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2023, en section de fonctionnement au compte 60632,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Approbation devis pose serrure porte mairie/école et musée

Madame Catherine RAGOBERT expose la nécessité d'installer une serrure 3 points sur la porte de la mairie donnant sur la cour de l'école, ainsi qu'une serrure avec barre anti panique au musée.

Un devis de la SARL DERET est présenté pour un montant de 1 603.00€ HT soit 1 923.60€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux d'installation,
- **APPROUVENT** le devis de la SARL DERET, pour un montant de 1 603.00€ HT soit 1 923.60€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2158,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Approbation devis achat amplificateur salles des fêtes

Madame Catherine RAGOBERT expose la nécessité d'acquérir un amplificateur pour la salle Jacques Poisson afin de sonoriser le bourg.

Un devis de l'entreprise SONO MATERIEL est présenté pour un montant de 374.17€ HT soit 449.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise SONO MATERIEL, pour un montant de 374.17€ HT soit 449.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2188,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
 - Présente le projet de changement des robinets à l'intérieur du cimetière. Les conseillers sont invités à formuler leur choix (modèle ton pierre, hauteur 82.5cm, 280€HT). Le devis sera approuvé au prochain conseil. La borne fontaine extérieure reste en place mais n'est plus alimentée. Par ailleurs, le SIEANN a installé un compteur pour le cimetière.
 - Informe de la tenue d'un Conseil Municipal exceptionnel pour l'élection des délégués qui prendront part au scrutin des sénatoriales le 24 septembre prochain. Ce Conseil doit impérativement se tenir le 9 juin 2023.
 - Invite les conseillers à la cérémonie du 8 mai à 11h30.

- Madame Sandrine CHEVALIER
 - Informe le Conseil sur la tenue du Comité Syndical du SIEANN en date du 28 mars, qui a validé le budget 2023 dont les besoins de financement ne supposent à ce stade aucune évolution des tarifs eau / assainissement collectif.
 - Évoque le projet de transfert de compétence eau / assainissement aux Communautés de Communes, obligatoire au 1/1/2026. Une nouvelle réunion du Comité Syndical se tiendra le 28 avril à Nesploy sur les conditions de ce transfert. Au-delà des membres titulaires et suppléants du SIEANN, les conseillers municipaux sont invités à se joindre à cette réunion.
- Madame Mélanie LESSEUR
 - Rappelle l'organisation d'une matinée citoyenne pour les plantations le 13 mai prochain.
- Monsieur Gilles BERTRAND
 - Évoque le décès de Madame Monique Montebrun, maire de St Michel. Madame Catherine RAGOBERT se rendra aux obsèques et présentera ses condoléances au nom du Conseil Municipal.
 - Relance sur la date des travaux au carrefour de la Boule d'Or. Les services du département ont été relancés et ont confirmé leur prise en compte, sans date précise d'intervention (avant fin juin).
 - Évoque le projet de passage en led de l'éclairage du terrain de football. Monsieur Pascal SAUVAGE précise qu'un devis a été établi.
- Monsieur Benoit TRINQUET
 - Questionne sur le planning d'arrêté du PLUi après la fin de l'enquête publique le 28 mars dernier. Les commissaires enquêteurs ont un mois pour émettre leur rapport, puis la CCPG devra préparer une réponse aux points soulevés.
- Monsieur Thibaud DUVERGER
 - Évoque l'organisation matérielle du marché dominical lorsque « Traditions Fromages » est présent (semaine paire). Il faut réfléchir à la façon de réserver deux places de parking.
- Monsieur Pascal SAUVAGE
 - A participé, avec Monsieur Thibaud DUVERGER, à une réunion sur les projets tournés vers les énergies renouvelables. Ont été évoquées les associations écocitoyennes autour de projets de panneaux photovoltaïques et de méthanisation. L'orientation énergie solaire est privilégiée.
 - Évoque les travaux d'arasement. Un devis a été reçu pour la route de Chemault afin d'évaluer le coût de l'opération.

Date des prochains conseils : vendredis 12 mai, **9 juin** (cf. sénatoriales : 19h30) et 23 juin.

En mairie, le 14/04/2023
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
Benoit TRINQUET


